

Le 07 octobre 2020, convocation adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour la séance du 12 octobre 2020 à vingt heures.

Le Maire,



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2020

L'an deux mille vingt et le douze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARTORY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur RASPEAU, Maire,

Etaient présents : Mmes et MM DAMBRUN Christian, GARDELLE David, LE PIETEC Pascal, FERRE Gérard, CAHUZAC Louis, MOURLAN Evelyne, DEDIEU Yves, NAVARRO Matthieu, DIGNAT Sabine, GARCIA Damien, ROUX Marie-Hélène.

Etaient absents excusés : Mmes ARJO, CAMBRIEL, LESCURE.

Mr GARDELLE a été élu secrétaire de la séance.

CHEMINEMENT PIETON RD117 : DEMANDE SUBVENTION DETR

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la notice explicative et descriptive de l'opération " Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton ".

La volonté de la commune est de sécuriser la circulation des piétons, nombreux vers le supermarché, mais aussi de protéger les enfants de l'école se rendant au stade ainsi que les collégiens empruntant les transports scolaires, se rendant aux abribus, en bordure de la RD 117, voie à grande circulation en sortie d'autoroute.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- De la voie ferrée au carrefour du lotissement Anna.
- Du lotissement Anna au magasin Netto et à la piste cyclable.

Actuellement, l'espace à aménager comporte un fossé, en bordure de RD qui sera busé afin de créer le cheminement piétons sécurisé et protégé des véhicules.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 373 894.45 € HT soit 448 673.34 € TTC correspondant à l'estimatif établi.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à la DETR.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte le projet " Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton ", pour un montant de 373 894.45 € HT, soit 448 673.34 € TTC, et autorise Mr le Maire à signer toute pièce se rapportant à ce projet.

Mr le Maire sollicitera l'aide de l'État au titre de la DETR 2021 pour 119 646.22 € HT, soit 32 % du montant du projet. Il demandera le montant de subvention de la tranche 1 en 2021 et le solde pour la tranche 2 en 2022.

CHEMINEMENT PIETON RD117 : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la notice explicative et descriptive de l'opération " Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton ".

La volonté de la commune est de sécuriser la circulation des piétons, nombreux vers le supermarché, mais aussi de protéger les enfants de l'école se rendant au stade ainsi que les

collégiens empruntant les transports scolaires, se rendant aux abribus, en bordure de la RD 117, voie à grande circulation en sortie d'autoroute.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- De la voie ferrée au carrefour du lotissement Anna.
- Du lotissement Anna au magasin Netto et à la piste cyclable.

Actuellement, l'espace à aménager comporte un fossé, en bordure de RD qui sera busé afin de créer le cheminement piétons sécurisé et protégé des véhicules.

Le montant prévisionnel des travaux tranche 1 s'élève à 172 458.70 € HT soit 206 950.44 € TTC.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une aide au Conseil Départemental.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation des travaux « Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton tranche 1 » pour un budget estimatif de 172 458.70 € HT soit 206 950.44 € TTC.

Il donne délégation à Monsieur le Maire afin de demander les subventions et de signer toute pièce se rapportant à la demande, pour la réalisation des travaux.

CHEMINEMENT PIETON RD117 : DEMANDE SUBVENTION CONSEIL REGIONAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, la notice explicative et descriptive de l'opération « Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton ».

La volonté de la commune est de sécuriser la circulation des piétons, nombreux vers le supermarché, mais aussi de protéger les enfants de l'école se rendant au stade ainsi que les collégiens empruntant les transports scolaires, se rendant aux abribus, en bordure de la RD 117, voie à grande circulation en sortie d'autoroute.

Les travaux seront réalisés en deux tranches :

- De la voie ferrée au carrefour du lotissement Anna.
- Du lotissement Anna au magasin Netto et à la piste cyclable.

Actuellement, l'espace à aménager comporte un fossé, en bordure de RD qui sera busé afin de créer le cheminement piétons sécurisé et protégé des véhicules.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 373 894.45 € HT soit 448 673.34 € TTC correspondant à l'estimatif établi ci derrière :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une aide au Conseil Régional.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte la réalisation des travaux « Urbanisation RD 117, aménagement de sécurité, cheminement Piéton », pour un montant de 373 894.45 € HT, soit 448 673.34 € TTC. Il sollicite l'aide de la Région pour 48 606.28 € HT, soit 13 % du montant du projet et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce se rapportant à ces travaux.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A ACL.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association ACL et propose de lui attribuer 1300,00 euros; il rappelle au conseil municipal que sur la délibération 2020.09.05 du 7 septembre, il avait été décidé de mettre 4250,00 euros en réserve, il resterait donc 2950,00 euros après le versement de ces 1300,00 euros.

Après délibéré, le conseil municipal décide de verser la somme de 1300,00 euros à l'association ACL et donne délégation à Monsieur le Maire afin de procéder au versement de cette subvention.

MISE EN PLACE DE PLATEAUX RALENTISSEURS AVENUE NORBERT CASTERET

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour finaliser les travaux de réfection de la chaussée Avenue Norbert Casteret, il conviendrait de mettre en place des plateaux ralentisseurs.

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS qui s'élève à 8644,80 € HT, soit 10373,76 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet et après consultation du devis, accepte le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 8644,80 € HT soit 10373,76 € TTC et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce se rapportant à cet achat.

MISE EN PLACE DE COUSSINS BERLINOIS ET DE SEPARATEURS DE CHAUSSEE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que pour améliorer la sécurité des piétons et des usagers, il conviendrait de réduire la vitesse des automobilistes Avenue des Pyrénées, Rue Sahuc et avenue Norbert Casteret.

Monsieur le Maire propose la mise en place de coussins berlinois et de séparateurs de chaussée et présente le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD qui s'élève à 6451,41 € HT, soit 7741,69 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ce projet et après consultation du devis, accepte le devis de l'entreprise SIGNAUX GIROD d'un montant de 6451,41 € HT soit 7741,69 € TTC et donne délégation à Monsieur le Maire afin de signer toute pièce se rapportant à cet achat.

DESIGNATION DU REFERENT FIBRE

Le plan de déploiement de la fibre optique dans notre département est bien engagé ; il s'achèvera en 2022 et permettra le raccordement de prises à très haut débit par la fibre optique pour la totalité du territoire dont Haute-Garonne Numérique a la responsabilité.

Afin d'accompagner ses équipes et celles de son délégataire Fibre31, Haute-Garonne Numérique demande au conseil municipal de désigner un référent fibre parmi ses membres; il sera leur interlocuteur privilégié, tant pour les phases techniques que pour la communication. Après discussion, Mr NAVARRO Matthieu est désigné référent fibre pour ce projet.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution de prêts ou subventions suivants par le Conseil Départemental :
 - Aménagement du bureau de poste : prêt sans intérêt de 32533,20 €
 - Aménagement du cimetière : prêt sans intérêt de 6575,50 €
 - Acquisition de la balayeuse : subvention maximum de 1000,00 €
 - Rénovation de l'ascenseur de la mairie : montant non connu à ce jour
- Le Syndicat des Eaux Barousse Comminges va entamer la création d'un réservoir d'eau de 150m³ ainsi que l'extension des réseaux d'eau potable et eaux usées pour la future zone artisanale de Montsaunès.
- Création de l'association des Coureurs Grallouteurs
- Mr WELTZER serait intéressé par la gérance du camping ; un entretien est prévu le plus tôt possible.

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 9 novembre 2020 à 20h.

La séance est levée à 22h25.

Le Maire,


Raoul RASPEAU